

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité Plénier

Compte rendu de la réunion du 8 avril 2019

Participants :

Mme BERRIVIN Solène	Rectorat	Mme KURDZIEL Marie-Françoise	CRN
M. DAUMAS Fabrice	DRJSCS	Mme LAUNOY Claudie	CRN
Mme FARA Christine	DIRECCTE	M. MARGUERITTE David	CRN
M. FONTAINE Xavier	Rectorat		
Mme LAGARDE Christiane	DIRMER	M. BEAURUELLE Guillaume	CRN
Mme MARION Alexandra	DIRECCTE	M. DELABY Julien	CRN
M. de MOREL Eudes	SGAR	Mme GALLOIS Frédérique	CRN
M. RUDANT Gaëtan	DIRECCTE	Mme ROFFE Vanessa	CRN
M. BESUELLE Pascal	FSU	Mme BEAUNIEUX Hélène	Ndie Université
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT	M. LEFEVRE Christophe	Pôle Emploi
Mme DOCAIGNE Patricia	CGT	Mme LEFEVRE Isabelle	APEC
M. DUFOUR Pascal	U2P	M. LESUEUR Marc	APEC
M. DUFROY Jean	CFE CGC	M. MARTIN Frédéric	CAP Emploi
Mme DURAND Françoise	MEDEF	M. SALVI Martial	DRONISEP
M. DUTILLOY Olivier	CPME		
M. KAROUI Nejib	CFTC		
M. KOLTALO Jean-Pierre	CRMA	Secrétariat permanent :	
Mme LAMY-CADIOU	CRAN	M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref/Crefop
M. LEBARBEY Alexandre	CGT	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref/Crefop
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC		
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT		
M. SCELIN Philippe	CPME		
M. TELLIER Ludovic	UDES		
M. TURPIN Serge	U2P		

En l'absence de Mme BUCCIO et de M. MORIN, MM. RUDANT et MARGUERITTE co-président le Comité Plénier.

En introduction de ce Comité Plénier, M. MARGUERITTE évoque le départ de M. le Recteur en saluant la qualité de la relation entre M. ROLLAND et la Région durant les 3 années écoulées ainsi que son dynamisme et son pragmatisme. Il souligne également la qualité des relations de travail avec Mme la Préfète de région, bien que le contexte ait été compliqué du fait de la réforme. Les échanges ont parfois donné lieu à de vifs débats mais toujours dans le respect.

M. MARGUERITTE précise que le Plan d'Investissement dans les Compétences a été signé le 21 mars dernier à Hérouville par la Préfète de région et le Président de région, en présence du Haut-Commissaire, M. MARX. La Région a obtenu des garanties sur les socles.

La dimension pluriannuelle du Plan a, quant à elle, été actée dès le début, ce qui a permis de mettre en place des actions sur du long terme. La quasi-totalité des régions ont signé le PIC (2 exceptions). M. MARGUERITTE souligne que les assises de l'orientation qui ont commencé au Havre le 28 février dernier rencontrent un vif succès tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. M. MARGUERITTE se réjouit des débats constructifs et donne pour exemples les ateliers « vis ma vie d'apprenti » qui se sont déroulés à Rouen ainsi que le séminaire de 2 jours qui a permis de réunir les branches professionnelles, les entreprises et les acteurs de l'orientation pour réfléchir à l'agence de l'orientation idéale. Il invite les membres du Comité Plénier à participer aux prochaines réunions qui se dérouleront dans les différents départements normands. La conclusion aura lieu le 20 juin à Caen.

En ce qui concerne les écoles de production, M. MARGUERITTE évoque l'inauguration de la première école de production de métallurgie en Normandie. Il précise que les écoles de production vont se déployer dans la région conformément à la volonté de la Région. Il rappelle que ces écoles obtiennent 100 % de réussite d'intégration professionnelle ou de poursuite d'études. Il est envisagé au moins une école de production par département à l'horizon 2021. Cet objectif sera tenu en raison du nombre de projets en cours et de l'écho territorial très favorable à cette alternative pédagogique entre l'apprentissage et le lycée professionnel à l'attention des décrocheurs scolaires.

M. RUDANT présente les excuses de Mme la Préfète de région qui ne peut assister à cette séance. Il souligne l'attachement qu'elle a eu pendant son affectation en Normandie à essayer, à la fois, de faire fructifier des relations constructives avec les partenaires de la Région et également, à faire en sorte que les débats au sein du CREFOP puissent infléchir de manière concrète les actions telles qu'elles peuvent être envisagées par chacun au bénéfice des Normands et des territoires.

L'Etat se réjouit également de la récente signature du volet régional du Plan d'Investissement dans les Compétences, et du fait que le Conseil Régional ait souhaité rejoindre cette opportunité pour la Normandie. La séance d'aujourd'hui permettra de faire un point sur son avancement et son articulation avec les appels à projets nationaux.

1. Validation du compte rendu du Comité Plénier du 14 janvier 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Point sur les avancées des travaux du PRIC :

La parole est donnée à M. BEAURUELLE pour la présentation des travaux en cours sur le Pacte régional (cf document pdf).

La déclinaison opérationnelle du PRIC est en cours de finalisation via un document constitué d'une trentaine de fiches actions qui seront présentées pour validation, en mai prochain, à la commission permanente du Conseil Régional. Ces fiches actions ont été élaborées en relation avec les partenaires sociaux par les membres de l'équipe projet. Elles ont été adressées aux membres de la commission ad hoc ce 8 avril. Les partenaires sociaux sont invités à les consulter et à faire remonter leurs préconisations d'ici le 23 avril ainsi que leur souhait d'être associés à un groupe spécifique.

Depuis le début de l'année, il a été constaté + 20 % d'entrées en formation par rapport aux chiffres de 2018, ce qui signifie une bonne mobilisation du public grâce au travail fort de partenariat avec Pôle Emploi.

Le chantier de la professionnalisation des acteurs a été amorcé avec le Carif-Oref depuis le début de l'année : dans le cadre du PIC, un certain nombre d'évolutions sont visées dont la modernisation de l'offre de formation pour aller notamment vers des actions plus modulaires davantage centrées vers une logique de blocs de compétences. Un travail partenarial avec les têtes de réseaux des organismes de formation a été mis en œuvre afin de réaliser un questionnaire d'enquête (en ligne depuis une semaine) adressé à l'ensemble des organismes de formation et aux partenaires de l'emploi et de la formation sur tous les territoires. Une restitution qui permettra d'abonder l'offre de professionnalisation au titre du PIC sera rendue le 14 mai.

Le tableau de suivi des éléments produits dans le cadre du Pacte attendu début janvier n'a toujours pas été transmis par la DGEFP. L'équipe projet et ses partenaires ont donc fait le choix de produire un certain nombre d'indicateurs de suivi.

L'objectif du dispositif « une formation, un emploi » est de le faire évoluer ; en partenariat avec Pôle Emploi, sur des zones expérimentales pour développer une mesure de guichet unique à destination des entreprises qui permettra de fluidifier la réponse aux entreprises.

Mme BERRIVIN se réjouit d'avoir accès au kit d'analyse du territoire via le site de l'animation territoriale du Carif-Oref de Normandie (<https://animation.cariforefnormandie.fr>).

M. CHOULANT se félicite de l'augmentation de 20 % des entrées en formation. Il rappelle que le PIC s'inscrit dans la durée et qu'il est un réel enjeu envers les publics les plus éloignés de l'emploi et les plus en difficulté. Le PIC réussira si les partenaires sont en capacité de les accompagner pour les amener vers des parcours de formation qui soient capables de leur offrir des perspectives d'emploi.

Mme DURAND précise que le MEDEF a inscrit des mandataires suite à sa sollicitation par de nombreux CATEF. En amont, une note participative a été envoyée pour bien mesurer les besoins des entreprises. Mme DURAND précise également qu'une extraction de la data économique a été adressée au CATEF de Rouen sur les projets des entreprises (extension, recrutement, implantation, fermetures de sites...). L'enjeu pour les entreprises est d'avoir de la fluidité (agilité). Elle souligne par ailleurs qu'il faut prendre le temps d'informer les organismes de formation au-delà des branches professionnelles pour que chacun travaille dans le même sens et en même temps.

M. MARGUERITTE précise qu'une réunion spécifique au PIC se déroulera en juin prochain avec les organismes de formation qui répondent habituellement aux appels d'offres de la Région.

M. BEAURUELLE signale que des rencontres ont déjà eu lieu entre autres, avec la FFP, l'UROF, les GRETA...

M. RUDANT évoque l'importance d'avoir une animation territoriale qui fonctionne. L'Etat et la Région ont souhaité l'ouvrir sur les territoires et la marquer par la dimension de proximité. Pour avoir une approche prospective, il faut parfois prendre du recul. C'est pourquoi, la prochaine commission « Emploi-Economie » traitera des outils qui peuvent aider à avoir cette approche prospective.

En réponse à la question de Mme DURAND sur les indicateurs de pilotage, M. RUDANT précise que l'effet de standardisation peut imposer un peu de temps. Le choix a donc été fait en Normandie de fixer quelques indicateurs pertinents pour mesurer l'avancée des réalisations du PIC.

Pour répondre à la question de M. SCÉLIN, M. MARGUERITTE souligne que la convention financière devrait être signée prochainement.

M. RUDANT souhaite minimiser l'importance de cette question qui est néanmoins légitime : la signature du CAP de Transformation a traduit l'engagement de principe de l'Etat et de la Région, ce qui a permis, entre autres, au Conseil Régional de commencer à anticiper sur la mise en œuvre des versements de la part de l'Etat. Il n'y a pas d'impacts sur la mise en œuvre du PIC ni de risques identifiés à ce stade si la convention financière n'est pas signée.

M. SCELIN précise qu'il va falloir s'accoutumer à la terminologie « entreprises de formation ». Il souhaite par ailleurs que soient clarifiés les 2 types de contrat que sont le contrat de branche et le contrat de partenariat. Il est important de pouvoir contractualiser afin d'être en situation de monter en régime et en qualité sur l'ensemble des actifs à former en Normandie.

3. Appels à projets PIC national : information, point d'étape :

En introduction, Mme FARA rappelle que le Plan d'Investissement dans les Compétences possède également un volet national pour un montant d'environ 7 milliards d'euros. Il regroupe 2 axes : l'abondement des dispositifs existants (garantie jeunes, PACEA, IAE) et le lancement d'appels à projets nationaux à l'attention des jeunes et des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, ouverts par la DGEFP. Mme FARA présente ces appels à projets nationaux (cf document dans la pochette).

M. RUDANT donne des précisions sur les 2 formats de ces appels à projets : ceux lancés depuis le niveau national avec des porteurs de projets normands qui peuvent porter un projet ou des porteurs de projets interrégionaux dont les projets peuvent avoir une incidence sur le territoire normand et ceux dits territorialisés qui sont adaptés au contexte local, ce qui est le cas pour l'appel à projets « invisibles », ce qui explique la différence des montants énoncés. Les projets portés dans ce cadre seront majoritairement des projets d'acteurs normands.

Mme DURAND souhaiterait savoir s'il serait envisageable, pour un porteur de projets, de se porter à la fois sur les appels à projets du PIC normand et sur les appels du PIC national.

M. RUDANT précise qu'il n'existe pas d'obstacles juridiques de principe. Toutefois, certains règlements des appels à projets prévoient des cofinancements. Dans ce cas, le PIC régional ne peut pas venir en cofinancement du PIC national ou vice-versa.

M. MICHEL demande si l'appel à projets relatif aux NEET sera décliné sur les territoires afin d'être au plus près des personnes éloignées de tous les dispositifs. Il lui semble intéressant de faire l'articulation de l'information dans les CATEF afin de connaître ce que représente l'action menée sur chaque territoire.

Mme FARA confirme que les résultats feront l'objet d'un retour d'information.

Par ailleurs, Mme FARA précise que les CATEF seront informés de l'appel à projet NEET (certains l'ont déjà été). Elle souligne que l'appel à projets a été très largement diffusé.

En ce qui concerne les réponses à l'appel à projet NEET, Mme FARA précise qu'elles peuvent couvrir soit un territoire, soit un département, soit une maille régionale. La maille infra-départementale plus cohérente, sera privilégiée.

M. KAROUI souhaite connaître les critères qui permettent de qualifier une personne d'invisible.

Mme FARA répond qu'il s'agit des NEET, c'est-à-dire les personnes qui sont ni en formation, ni en scolarité, ni en emploi. Le public ciblé sont les jeunes NEET de 16 à 29 ans non accompagnés par le service public à l'emploi, les jeunes en situation de handicap, les jeunes résidant en QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) ou en ZRR (Zones de Revitalisation Rurale), les jeunes susceptibles d'être discriminés, les jeunes en situation d'isolement social, les jeunes SDF, les jeunes présentant des troubles psycho-affectifs ou des pratiques addictives et les jeunes n'ayant par recours aux aides.

4. Loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel sur le volet de la réforme de l'orientation professionnelle, déroulé des assises de l'orientation :

M. DELABY présente ce point de l'ordre du jour (cf document pdf).

M. BESUELLE rappelle certains éléments que la FSU redoute dans le cadre de cette loi et notamment le transfert d'un certain nombre de compétences aux régions. Il réaffirme les grandes craintes quant au maintien d'un certain nombre de CIO qui sont un élément essentiel du service public. La FSU rappelle qu'il est fondamental que l'accompagnement individuel reste de la compétence de l'Etat et de l'Education Nationale.

M. MARGUERITTE rassure M. BESUELLE en lui assurant que les régions sont convaincues de la pertinence du cadre fixé par la loi. Il insiste par ailleurs sur le fait qu'il n'y a aucun lien entre la réforme et la disparition des CIO.

M. SCÉLIN souhaiterait savoir si la question de l'accompagnement lié au Conseil en Evolution Professionnelle fait partie, lors des différents échanges, des thématiques abordées dans une logique d'approche systémique du champ de l'orientation.

M. DELABY répond que le CEP pourrait effectivement être abordé mais, ça n'a pas été le cas lors des 2 premières assises.

En ce qui concerne le transfert de moyens de l'Education Nationale aux régions, Mme BERRIVIN précise que la DRONISEP est un opérateur de l'Etat différent de la Région Académique Normandie. Les échanges entre la Région Académique et la Région Normandie portent uniquement sur l'expérimentation pendant 3 ans et sur la base du volontariat de la mise à disposition aux régions d'agents qui souhaiteraient travailler sur la question de l'information auprès de la direction préfiguratrice de l'orientation.

Mme DURAND suggère d'organiser une réunion après le 20 juin, date de la réunion conclusive et de l'annonce des principaux axes de la future politique régionale. Sur le volet sensibilisation, elle propose d'harmoniser un calendrier général, de fédérer ensemble quelque chose à travers les différents partenariats (collèges, lycées...).

5. Présentation des écoles de production et déploiement en Normandie :

La parole est donnée à M. DELABY qui précise que ce modèle pédagogique imaginé à la fin du XIX^e siècle dans le bassin rhônalpin est longtemps resté confidentiel. Ces écoles se sont développées dans différentes régions depuis les années 2000 (cf document pdf).

M. DELABY rappelle qu'il n'y a pas de solution unique pour répondre au décrochage scolaire mais qu'il existe une constellation de solutions qui misent bout à bout peuvent répondre à cette problématique. D'autres solutions fonctionnent très bien telles que les micro-lycées, les EPIDE (Etablissements Pour l'Insertion Dans l'Emploi), l'école de la deuxième chance, les dispositifs CAQ, Réussir et de pré-apprentissage.

M. MARGUERITTE remercie M. DELABY pour la présentation complète de ce projet qui est un des remparts contre le chômage des jeunes, une des solutions contre le décrochage scolaire et une des réponses aux besoins des entreprises et des territoires en matière de recrutement. Pour ces raisons et d'autres qui sont par ailleurs pragmatiques (insertion professionnelle proche des 100 % à l'issue du cursus), M. MARGUERITTE insiste sur l'utilité des écoles de production.

M. BESUELLE déclare que la FSU est formellement opposée au subventionnement régional des écoles de production. Il émet des doutes quant aux 100 % de réussite à partir du moment où les structures peuvent choisir les jeunes qu'elles accueillent. Il constate par ailleurs que les écoles de production connaissent une inflation sur le marché de la formation depuis les années 2000 en parallèle d'une déstructuration de l'enseignement public de formation professionnelle sous statut scolaire (ex : le BAC PRO est passé de 4 ans à 3 ans). La troisième raison évoquée par M. BESUELLE est le caractère généralement confessionnel hors contrat de nombre de ces structures qui interroge l'engagement laïc. Pour toutes ces raisons, la FSU considère que le 1,5 million d'euros alloué par la Région serait infiniment mieux utilisé dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire et public.

M. MARGUERITTE dément le fait que les écoles de production choisissent leur public, les jeunes étant orientés par les Missions Locales. Il précise par ailleurs que ces écoles sont sous statut scolaire (formation initiale) et que le taux de réussite aux diplômes académiques du CAP et du BAC PRO est avéré et vérifiable. M. MARGUERITTE affirme par ailleurs que ces écoles n'ont rien de confessionnelles contrairement aux idées véhiculées par certains.

M. DUFOUR trouve intéressant de suivre les retours des écoles de production de Petit Quevilly et d'Evreux par rapport au nombre de jeunes qui sont formés dans ce cadre. Il souhaite que soient cohérentes les actions développées par rapport à l'ensemble du territoire et notamment par rapport à l'apprentissage. Il trouverait aberrant que les dispositifs entrent en concurrence les uns avec les autres, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui au vu du nombre peu élevé de jeunes se formant dans ces écoles. M. DUFOUR approuve le fait que les branches puissent être des partenaires également dans ce cadre afin de dynamiser les choses.

Mme DURAND souligne que le fait que ces écoles sont financées par la taxe d'apprentissage ne peuvent être identifiées comme religieuses. En ce qui concerne les 4 projets avancés, elle souhaiterait savoir si une étude a été réalisée sur la faisabilité du besoin économique révélé par rapport à l'entité.

M. MARGUERITTE précise qu'il existe 2 conditions pour lancer une école de production : elle doit être, d'une part, portée par les acteurs du territoire et d'autre part, elle doit être conditionnée à une étude d'opportunité pour savoir s'il y a possibilité pour les entreprises locales d'accompagner le développement. L'insertion est également une condition nécessaire à l'ouverture d'une école de production.

M. SCÉLIN pense que les écoles de production correspondent à un courant pédagogique reconnu par la loi du 5 septembre en cours de développement, dont certains éléments sont dans l'esprit de l'AFEST. Il se réjouit également du fait que 50 % des élèves choisissent de poursuivre leurs études dans l'alternance, sous statut salarié, ce qui permet potentiellement d'alimenter le grand enjeu qui est de développer l'alternance quelle que soit la modalité du contrat d'apprentissage.

M. SCELIN souhaiterait savoir si la volonté d'augmenter la qualité dans le monde de la formation, notamment avec la certification unique et ses 32 indicateurs s'appliquera également aux écoles de production dans un souci d'être en phase avec des exigences communes et qui touchent l'ensemble du champ de la formation initiale professionnelle et continue.

M. DELABY répond que le système des écoles de production est régi par un label établi par la Fédération Nationale des Ecoles de Production avec un cahier des charges très précis et qui répond à des critères de qualité de formation assez stricts. Afin d'obtenir le label, les écoles sont auditionnées. Elles continuent à l'être ensuite régulièrement pour garantir la qualité de formation souhaitée.

M. CHOULANT a assisté dernièrement à une réunion sur le projet de Caux Vallée de Seine ; il confirme que le cahier des charges est très rigoureux et qu'une analyse territoriale a été réalisée sur les besoins, les débouchés et les entreprises avec lesquelles l'organisme qui monte le projet peut travailler. Il insiste sur l'engagement fort de la collectivité. M. CHOULANT se questionne par contre sur la mobilité des jeunes qui sont formés mais pas uniquement par rapport à leur territoire. Il souhaite une réflexion sur le sujet de la mobilité.

En ce qui concerne la pédagogie du savoir-faire, Mme DOCAIGNE précise que l'AFPA enseigne de cette façon depuis sa création en 1946 et qu'il s'agit donc d'une redécouverte et non d'une innovation. Elle rappelle que l'AFPA bénéficiait auparavant de subventions, qu'elle avait et a toujours des taux de placement très supérieurs aux autres organismes de formation. Mme DOCAIGNE souhaiterait que l'AFPA récupère ses subventions pour 1/3 et retrouve également le confort de formation de 10 apprenants avec autant de millions à sa disposition pour ses plateaux techniques. Elle espère donc que la Région fera un effort pour ces anciens décrocheurs car l'APFA accueille également des publics en très grande difficulté.

M. MARGUERITTE répète qu'il s'agit d'une alternative pédagogique pour le jeune public (16-18 ans) qui ne peut bénéficier de l'apprentissage compte tenu de la situation de décrochage scolaire et qui est en rupture avec le système scolaire et ne peut donc pas retourner en lycée professionnel pour reproduire le modèle de l'échec. Cette alternative pédagogique est innovante en Normandie car il n'y avait qu'une école de production.

En ce qui concerne les subventions pour l'AFPA, M. MARGUERITTE explique à Mme DOCAIGNE que les régions appliquent le code des marchés publics et l'invite à écrire à la commission de Bruxelles. M. MARGUERITTE conçoit que la loi puisse être contestée mais elle ne pourra pas être modifiée au sein du CREFOP.

M. SALVI, en tant que Chef du SAIO, ajoute que l'Education Nationale et l'Etat en général sont encore acteurs dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Ces mesures sont toujours d'actualité, en particulier, le droit au retour en formation appliqué aux demandeurs peu nombreux mais qui n'ont rien à voir avec les jeunes qui vont dans les écoles de production puisqu'ils sont prêts à revenir dans le système éducatif traditionnel.

En réponse à la question de M. SALVI sur la durée moyenne de passage des jeunes dans les écoles de production, M. MARGUERITTE signale qu'il s'agit d'un schéma classique de formation en fonction du diplôme préparé.

M. MARGUERITTE clôt ce point en mentionnant que Education et Formation est la structure porteuse des 2 écoles de production de Normandie, organisme de formation dont le caractère confessionnel n'est pas a priori établi.

6. Commission du CREFOP : synthèse des travaux, calendrier :

M. CHEVALIER précise que le calendrier des instances a été remis sur table.

- Commission 1 – Qualité, développement des compétences et des qualifications :

Mme DURAND annonce que M. DUFOUR co-animera dorénavant cette commission avec M. LEBOUCHER. Cette réorganisation explique le fait qu'aucune nouvelle date n'ait été communiquée au Carif-Oref depuis le séminaire AFEST qui s'est déroulé en décembre dernier.

M. LEBARBEY, au nom des syndicats de salariés, déplore prendre connaissance de cette information au cours de ce Comité Plénier.

M. DUFOUR précise que cette commission a pour objectif de continuer le travail engagé tout en évoluant sur la forme du fait des mutations dues à la réforme (OPCO...). M. LEBOUCHER et M. DUFOUR proposeront d'ici le prochain Comité Plénier (à fixer avec M. DURAND, Préfet de région qui prendra ses fonctions le 23 avril) une réunion de cette commission.

- Commission 2 – Parcours, CPRDFOP, carte des formations, évaluation :

Cette commission se réunira jeudi 11 avril 2019. L'actualisation du CPRDFOP suite à la loi du 5 septembre 2018 sera entre autres à l'ordre du jour.

- Commission 3 – Territoires :

M. MICHEL présente le document remis sur table. Il se réjouit que les partenaires sociaux s'impliquent enfin sur le sujet des territoires. Il salue également l'accueil qui leur est fait par les représentants de la Région et de l'Etat. M. MICHEL précise qu'une formation est prévue d'ici le mois de juin pour les personnes qui participeront aux échanges sur les territoires afin de bénéficier du même niveau d'information. M. MICHEL exprime la satisfaction générale quant aux outils (site internet et espace collaboratif) apportés par le Carif-Oref de Normandie qui permettent d'avoir une vision précise de ces territoires et tient à l'en remercier.

- Commission 4 – Emploi – Economie :

Mme FARA présente le document remis sur table.

7. Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : point d'étape sur l'avancement des travaux des groupes de travail :

M. de MOREL présente la stratégie annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, articulée autour de 5 engagements qui recouvrent 21 actions thématiques dont 15 s'appliquent déjà en région :

- L'égalité des chances dès les premiers pas ;
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
- Le parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;
- Les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Le budget de cette stratégie s'élève à 8,5 milliards d'euros.

Pour casser la reproduction de la pauvreté, le gouvernement a fait le choix d'un investissement social dès les premiers âges de la vie en s'appuyant sur des acteurs de terrain et les Conseils Départementaux.

Ce plan repose sur une méthode dite « ouverte de concertation » : on renvoie aux acteurs de terrain l'animation et le pilotage de cette stratégie aux motifs que les acteurs connaissent mieux les enjeux des territoires et que l'objectif est d'emmener les élus dans des dynamiques de la lutte contre la pauvreté.

La contractualisation avec les Conseils Départementaux tourne autour de 4 axes :

- Meilleur accès des bénéficiaires des minima sociaux à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Prévenir les sorties sèches pour les jeunes de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ;
- Revaloriser le travail social au service des familles ;
- Garantir les droits essentiels des enfants autour de l'éducation, le sport et la culture.

En ce qui concerne le suivi des 15 mesures en Normandie, Mme la Préfète de région a décidé que les services de l'Etat coordonnent l'ensemble des animateurs de ces 15 actions afin d'apporter également le soutien logistique à la tenue de ces réunions.

Une direction régionale, un service ou un opérateur de l'Etat est présent dans les 5 engagements (pour les 2 premiers engagements : la DRJSCS, pour le 3^{ème} engagement : le Rectorat, pour le 4^{ème} engagement : l'ARS, pour le 5^{ème} engagement : la DIRECCTE). Ces 4 administrations assurent le suivi et la coordination des groupes de travail que mettent en place les 15 animateurs désignés par la Délégation interministérielle de la lutte contre la pauvreté (CAF, Conseils Départementaux, communes, CCAS, associations, Rectorat, Mission Locale, Pôle Emploi...). Les groupes de travail ont été lancés suite à une conférence régionale des acteurs qui s'est déroulée le 5 décembre 2018 en Préfecture de région avec plus de 250 personnes pour la présentation du plan. Les 15 animateurs se sont réunis à Paris le 11 février pour le lancement du plan. Depuis cette date, les groupes de travail se sont mis en place sur l'ensemble de la région suivant les disponibilités et les moyens des acteurs de terrain.

En ce qui concerne la contractualisation, Mme la Préfète de région a écrit à l'ensemble des Présidents des Conseils Départementaux pour les engager à s'investir dans cette contractualisation et à engager des négociations avec les Préfets des départements. Les 5 Départements ont répondu favorablement à cette invitation. L'objectif est qu'ils signent en même temps la contractualisation avec l'Etat lors d'une conférence régionale des acteurs prévue en juin. 3 millions d'euros sont déjà prévus pour 2019.

Le fonctionnement se déroule quasiment sur le même modèle que le PIC : l'Etat ne vient qu'en additionnalité et le montant est retranché des 1,2 %. Cette dynamique mise en place va s'installer sur l'ensemble du territoire normand. A terme, ce plan sera piloté par un Haut-Commissaire à la pauvreté directement rattaché au Préfet de région. Actuellement, le SGAR fait le suivi et la coordination pour le compte du Haut-Commissariat.

En l'absence d'autres questions et de remarques, M. MARGUERITTE remercie les membres du Comité Plénier du CREFOP pour leur participation à cette réunion et lève la séance.

Pour rappel, le calendrier des réunions ainsi que les supports des réunions sont consultables sur le site du CREFOP

www.crefop-normandie.fr
Identifiant : membre / mot de passe : crefop

Calendrier des instances du CREFOP :

Bureau du Crefop :

17/06/2019 à 14 H 00 A la Direccte de Rouen (salon Normandie 1)
Autres dates à fixer lors du Bureau du 17/06

Comité Plénier du Crefop :

Date(s) à fixer

Commission 1 :

21/06/2019 à 14 H 30 A la Région site de Caen (Salle 247)

Commission 2 :

28/05/2019 à 15 H 30 A l'Atrium (amphithéâtre)
28/11/2019 à 10 H 00 A la Région site de Rouen (salle 2)

Commission 3 :

25/06/2019 à 14 H 00 A la Direccte d'Hérouville (salle R21) et de Rouen (salle Normandie 2) - Visio
10/10/2019 à 14 H 00 A la Direccte d'Hérouville (salle R21) et de Rouen (salle Normandie 2) - Visio

Commission 4 :

22/05/2019 à 14 H 00 A la Direccte de Rouen (salon Normandie 1)

Commission ad hoc du PIC :

7/06/2019 à 9 H 30 A la Région site de Caen (Salle Tocqueville)